

Bureau syndical du PETR Vidourle Camargue Compte-rendu de la réunion du 31 janvier 2023 à Aimargues

Séance du 31 janvier 2023

Date de convocation : 24 janvier 2023

Membres en exercice : 10 Membres présents : 7 Nombre total de voix : 7

Le quorum est atteint : 7/10 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, à onze heures, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents:

Présents avec voix délibérative :

Pierre Martinez, Philippe Gras, Loïc Fataccioli, Véronique Martin, Josiane Rosier-Dufond, André Brundu, Thierry Agnel.

Absents excusés:

Jean Denat, Thierry Féline, Pierre Griselin

Administration:

Maxime CHARLIER, Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine BAZILE, Assistante de direction.

Ordre du jour:

Rapports préparatoires pour le prochain comité syndical :

- 1- Présentation du rapport d'activités 2022
- 2- Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)
- 3- Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 (ROB)
- 4- Renouvellement de la convention de partenariat avec la Commune du Grau du Roi pour l'animation et la gestion du programme européen DLAL FEAMPA 2021-2027
- 5- Prise en charge des titres de transport et forfait mobilités durables (modification délibération n°2022-10-486)
- 6- Affiliation de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

Questions diverses:

- 7- Augmentation du loyer liée à la crise énergétique
- 8- Actualités programme LEADER

Ajout d'un rapport préparatoire distribué en séance :

9- Région Occitanie : désignation des représentants à l'Assemblée des Territoires

M. Le Président Pierre Martinez ouvre la séance après l'accueil des élus et le rappel de l'ordre du jour. Le Bureau n'a pas de délibération à prendre ce jour. Il est annoncé un rapport supplémentaire concernant la désignation des délégués à l'Assemblée des Territoires de la Région.

Il remercie l'engagement de M. Gras auprès du Conseil de développement et félicite les membres des commissions venues présenter avec les élus, les résultats de leurs travaux.

Rapports préparatoires pour le prochain comité syndical :

1- Présentation du rapport d'activités 2022

Le Bureau dispose du rapport d'activités et un résumé permet de prendre connaissance des principaux points. Le rapport d'activités 2022 est approuvé.

M. Le Président, Pierre Martinez, anticipe sur les perspectives 2023 et fait part de son inquiétude sur les financements LEADER, en diminution quant à l'enveloppe générale et de nouveaux modes de calcul de l'ingénierie, et le désengagement de la région sur le financement des postes.

A cela vient s'ajouter la demande de la Mairie d'Aimargues pour une augmentation du loyer.

2- Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

M. Agnel mènera le DOB.

3- Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 (ROB)

M. Agnel fait un résumé des différentes parties. Il rappelle les résultats 2022 dont principalement les dépenses de personnel et s'attache à présenter les financements 2022. Après le dernier recrutement de l'agent animateur/gestionnaire FEAMPA, l'équipe est au complet avec 8 agents.

Pour les prévisions de fonctionnement 2023, tant en recettes qu'en dépenses, le budget n'évolue guère et reste stable. Avec pour mission principale, l'ingénierie, le poste de dépenses principal est le chapitre charges de personnel. Vient ensuite les frais de structure. Le PETR est porteur d'actions ou de projets en propre. Pour l'année 2023, il faudra en définir l'enveloppe et le programme.

Concernant les recettes prévisionnelles, la principale ressource est les participations des communautés de communes sur la base d'1,90 €/an/habitant. Deuxième source de financements, les fonds européens avec les incertitudes évoquées précédemment. Les produits des services complètent le budget. Les recettes proviennent à 42% de financements extérieurs.

Une réserve de 26 000 € permet de définir de nouvelles actions portées par le PETR.

Une vigilance accrue doit être tenue en prévision d'une baisse des fonds européens en recette en 2024.

Concernant l'investissement, il n'y a pas ou peu de dépenses et les recettes sont constituées du FCTVA et de l'amortissement.

Le PETR n'a pas de dettes.

- M. Martinez félicite l'équipe. Sa volonté de rapprochement du PETR des communes et en particulier des plus petites est bien mise en œuvre avec des retours très positifs, il faut continuer.
- M. Martinez passe la parole à M. Charlier, directeur, pour détailler le questionnement sur les fonds européens et leur gestion par la Région Occitanie.
- L'enveloppe LEADER 2023/2027 (1 496 491 €), en baisse de 30 % par rapport à la précédente enveloppe.

Elle est attribuée sur des critères que la Région ne donne que partiellement : le revenu fiscal par habitant défavorise le GAL Vidourle Camargue avec l'exclusion de la commune de Lunel.

Ensuite le critère « ruralité » est aussi pénalisant, l'État considérant selon l'INSEE la quasi-totalité du territoire en aires urbaines.

- L'ingénierie est aussi impactée par la baisse de l'enveloppe. En effet la part consacrée aux salaires ne peut dépasser 25% de l'enveloppe globale. De plus la Région veut imposer 20% d'autofinancement en plafonnant les dépenses éligibles à 80% de taux d'aide publique alors que le règlement européen permet une prise en charge à 100%.
- Un coût forfaitaire pourrait être imposé sur les salaires, plafonnant le coût horaire à 25€, favorisant la précarité et le désengagement des agents. Alors que le PETR a fait l'effort de conforter et stabiliser ses effectifs par une revalorisation des salaires, il s'en trouverait encore pénalisé.

Le souci est que les courriers envoyés à la Région restent sans réponse.

- M. Martinez propose d'informer de la situation par mail, avec copie du courrier à la Présidente Mme Delga, les conseillers régionaux afin qu'ils se mobilisent lors de l'assemblée permanente du 9 février et fassent remonter les inquiétudes du territoire.
- M. Martinez constate une baisse générale des financements de la Région et souligne le besoin de l'aide des conseillers régionaux pour porter la parole des territoires.
- M. Gras se félicite de la sollicitation par le PETR des conseillers régionaux.
 - 4- Renouvellement de la convention de partenariat avec la Commune du Grau du Roi pour l'animation et la gestion du programme européen DLAL FEAMPA 2021-2027

Convention visant à compenser les dépenses non-éligibles dans le cadre du programme FEAMPA.

Le Bureau approuve la convention.

5- Prise en charge des titres de transport et forfait mobilités durables (modification délibération n°2022-10-486).

Il s'agit d'appliquer les modifications apportées par le décret n°2022-1557 du 13 décembre 2022.

Il n'y a pas de remarque des élus du Bureau.

6- Affiliation de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

Il faut apporter une réponse par délibération selon les formalités de la législation en vigueur pour les Centres de Gestion.

Il n'y a pas d'opposition des membres du Bureau.

Questions diverses:

7- Augmentation du loyer liée à la crise énergétique

La commune d'Aimargues propose, afin de compenser la hausse des coûts des énergie, un avenant au contrat de bail prévoyant une hausse du loyer au 1^{er} janvier, celui-ci passant de 23 562.54 € à 26 200 € en plus de l'augmentation annuelle au 1^{er} juillet, basée sur l'indice INSEE du coût de la construction, qui porterait le loyer à partir de juillet à 28 297.67 €.

M. Agnel, en tant que Président de l'EPTB du Vistre dont les locaux sont situés dans le même bâtiment, a déjà fait un courrier de réponse négatif compte tenu de l'absence de données chiffrées apportées par la Mairie et des pannes répétitives de chauffage.

M. Gras pense que la moindre des choses serait d'avoir une justification précise de l'augmentation. De plus il faut décorréler l'augmentation liée aux charges du loyer proprement dit.

M. Martinez suggère:

- une réponse défavorable en l'état de la demande d'avenant,
- le maintien du bail révisable à la date anniversaire de signature selon l'indice du coût à la construction,
- une définition précise des charges réelles,
- une proposition de compteurs individuels pour chaque locataire du bâtiment.

Le Bureau approuve cette décision.

8- Actualités programme LEADER

Cette partie a été abordée au point n°3 : Rapport d'Orientation Budgétaire 2023.

Ajout d'un rapport préparatoire distribué en séance :

9- Région Occitanie : désignation des représentants à l'Assemblée des Territoires

Le formalisme imposé par la Région prévoit 4 délégués pour le PETR :

- Élus : 1 homme et 1 femme
- Conseil de développement : 1 homme et 1 femme

Cela implique de remplacer les démissionnaires du Conseil de développement en favorisant les femmes pour respecter la parité demandée.

M. Martinez propose de travailler avec les DGS des communautés de communes afin de mobiliser des élus volontaires.

L'Assemblée des Territoires se réunit 2 fois par an. Il est aussi possible de participer aux travaux de commissions.

Avant de clore la séance, M. Fataccioli voudrait que soit abordé le sujet de la mobilité en lien avec la présentation du Conseil de développement et de financements possibles avec le fond mobilité.

M. Martinez salue le travail fourni par le Conseil de développement avec des propositions concrètes aux communes.

M. Cambessédès sera saisi de la question.

La séance est levée à 12h00.

Compte-rendu rédigé le 01/02/2023 à Aimargues,

Le Président, Pierre Martinez